



COMMUNE DE BRETX

ARRÊTÉ MUNICIPAL 2025-09-16 PORTANT RÈGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de Bretx ;

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu la demande de SOBECA-BORDERAUX, demeurant TSA 70011 à DARDILLY (Rhône), en date du 10 septembre 2025

Considérant les travaux de GC pour l'enfouissement de câble HTA, chemin de Saint-Paul sur la commune de Bretx,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : à compter du Lundi 29 septembre 2025, le chemin de Charlane, sur la commune de Bretx, sera fermé à la circulation pour une durée calendaire de 60 jours. Interdiction de circuler aux véhicules légers et aux poids lourds.

ARTICLE 2 : La pose, le maintien et le retrait de la signalisation spécifique sont effectués par l'entreprise SOBECA-Bordeaux

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (livre I, quatrième partie, signalisation de prescription) sera mise en place.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de la Commune de Bretx, Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Grenade-sur-Garonne, Monsieur le Contrôleur de chantier de la CCHT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bretx,
Le 11 septembre 2025
Le Maire
Jean-Claude ESPIE

